

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL d'ECOLE n°1 - année scolaire 2020-2021**  
**École élémentaire Léon Blum - Longvic**

Le conseil d'école a été fait à distance le jeudi 5 novembre 2020.

Etaient présents :

- enseignants : Mmes Antemi, Africano, Bertholomey, Dalla Torre, Dorey, Tbatou
- représentants des parents d'élèves : Mmes Mathey, Fournier, Chafa, Tridon, Fournier, Pawka
- mairie de Longvic : M. Goncalves, adjoint aux affaires scolaires à la mairie de Longvic, Mme Vielix, responsable du pôle éducation à la mairie de Longvic

Etaient excusés :

- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chenôve : Mme Pasteur

\* \* \*

Ordre du jour :

1. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves
2. avis du conseil d'école pour la prolongation des rythmes scolaires
3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2020/2021 – avis du conseil d'école pour vote par correspondance 2021/2022
4. vote du règlement intérieur (que vous trouverez en annexe avec une actualisation en jaune sur celui de l'an dernier)
5. hygiène et sécurité
6. projet d'école, projets pédagogiques
7. bilan financier de la coopérative scolaire

\* \* \*

En introduction, Mme Antemi rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Composition :

- directeur d'école, le président
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (chargé aux affaires scolaires)
- des enseignants
- des représentants de parents élus
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école (il n'y en a pour l'école)
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions

Membres supplémentaires assistant avec voix consultative : personnes chargées des activités sportives et culturelles, le RASED, des assistantes sociales, le périscolaire.

Il est constitué pour 1 année scolaire et siège jusqu'à renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Rôle du Conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (il est rédigé cette année)
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap, restauration scolaire, activités périscolaires, hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Date des prochains conseils d'école : **mardi 23 mars 2021** à 17h15, **mardi 22 juin 2020** à 17h15

## 1. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves

au 3/11/20	Mme Hervé, remplacée par Mme Tbatou	Mme Antemi, déchargée le jeudi par M. Gomez	Mme Dalla Torre	Mme Bertholomey	Mme Africano	Mme Dorey
<b>français</b>	<b>18 CP</b>	<b>17 élèves</b> 6 CP/11 CE1	<b>22 élèves</b> 12 CE1/10 CE2	<b>23 élèves</b> 14CE2/9 CM1	<b>23 élèves</b> 5 CM1/18 CM2	<b>11 ULIS</b>
<b>maths</b>	<b>18 CP</b>	<b>22 élèves</b> <b>(5 inclusions)</b>	<b>22 élèves</b>	<b>23 élèves</b>	<b>23 élèves</b>	/
<b>autres activités hors français, maths</b>	<b>21 élèves</b> <b>(3 inclusions)</b>	<b>21/22 élèves</b> <b>(4/5 inclusions)</b>	<b>23 élèves</b> <b>(1 inclusion)</b>	<b>23 élèves</b>	<b>25 élèves</b> <b>(2 inclusions)</b>	/
<b>effectif actuel de l'école : 114 élèves</b> <b>moyenne par classe : 22,8 élèves</b>						

Depuis la rentrée de septembre, 2 nouveaux élèves sont arrivés. Il n'y a pas eu de départ.

### Dispositif d'aides aux élèves :

- RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Mme Massin, la psychologue scolaire et M. Bertrand, maître E qui intervient sur les classes de cycle 2 (lundi matin et jeudi après-midi)
- APC : activités pédagogiques complémentaires. Ces activités se déroulent les lundis et mardis de 13h30 à 14h et le jeudi de 17h à 17h45. Elles concernent les activités autour de la lecture. Elles sont gratuites, non obligatoires et soumises à l'autorisation des parents.
- CLAS : contrat local d'accompagnement scolaire, mis en place par la municipalité tous les jours de la semaine après la classe de 17h à 18h10. Il s'agit d'aides aux élèves et d'aide à la parentalité dans le suivi de la scolarité des enfants.

### Elèves en situation de handicap :

La classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueille des élèves en situation de handicap, ils sont inclus dans les autres classes en dehors du français où ils sont regroupés dans le dispositif.

L'école bénéficie de plusieurs accompagnants aux élèves en situation de handicap :

- 3 dans la classe ULIS (Mme Rodrigues, AESH collective, Mme Maria, AESH mutualisée sur 2 écoles, Mme Bouchaaba, AESH mutualisée)
- 1 dans une classe ordinaire (Mme Bouchaaba, AESH mutualisée dans la classe des CP/CE1)

### Aide à la direction et à l'accueil des élèves :

Une demande de service civique a à nouveau été faite pour cette rentrée scolaire 2020/2021.

## 2. avis du conseil d'école pour la prolongation des rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2017, un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017) est possible : dérogation de type 3 avec une organisation de 2 demi-journées réparties sur 4 jours. Cette dérogation est valable pour une durée de 3 ans.

En conséquence, pour la prochaine rentrée 2021-2022, le choix de l'organisation scolaire est à nouveau possible.

⇒ Le conseil d'école est aujourd'hui consulté pour le renouvellement de la demande de dérogation de type 3 pour l'aménagement des rythmes scolaires :

favorable	non favorable	ne se prononce pas	avis du conseil d'école
13	/	1	<b>Le conseil d'école émet un avis favorable à la poursuite des rythmes scolaires sur 4 jours.</b>

3. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2020/2021 – avis du conseil d'école pour vote par correspondance 2021/2022

- Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2020, le dépouillement a eu lieu à 17h

- Il est à noter le faible de taux participation, inférieur à 50%, même s'il est légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

	1 liste présentée
inscrit	182
votant	83
taux de participation	<b>45,6%</b> (en 2019/2020 : 41,40%)
blanc-nul	15
suffrage exprimé	68
titulaires élus	Mme Mathey Emilie Mme Fourneret Aline Mme Chafa Vanessa Mme Tridon Anne-Caroline Mme Fournier Isabelle Mme Pawka Anne-Laure
suppléants élus	Mme Sauvin Marie Mme Moreau Marie Mme Mercier Fanny

Cette année, il n'y a pas eu de tenue de bureau de vote suite à la consultation du conseil d'école l'an passé, ceci en vue de simplifier l'organisation des élections où les parents votent depuis plusieurs années par correspondance puisqu'ils disposent tous de la remise du matériel de vote par correspondance.

⇒ Le conseil d'école est aujourd'hui consulté pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves pour la rentrée 2021-2022 pour que l'élection se fasse exclusivement par correspondance, sans tenue de bureau de vote. (le Décret n°2019-18 du 30 aout 2019 portant diverses mesures de simplification)

favorable	non favorable	ne se prononce pas	avis du conseil d'école
14	/	/	<b>Le conseil d'école émet un avis favorable pour organiser les prochaines élections de parents uniquement par correspondance</b>

#### 4. vote du règlement intérieur

Points actualisés et complétés par rapport à l'ancien règlement 2019/2020 et vu le règlement départemental approuvé par le conseil départemental de l'Education nationale de la Côte d'Or du 24 mai 2019 :

<i>règlement 2019/2020</i>	<i>règlement 2020/2021</i>
<b>► 4. Utilisation des locaux : usage, sécurité et hygiène (dont récréation),</b>	<b>ajout : protocole sanitaire</b>
	<b>ajout : Protocole sanitaire : L'épidémie de la Covid-19 entraîne la mise en place d'un protocole sanitaire pour garantir l'accueil des élèves. Il est susceptible d'être actualisé au cours de l'année. Il est communiqué directement sur le site d'école. Les élèves, en mesure d'isolement, reçoivent un enseignement à distance via l'adresse mail communiqué par les familles.</b>
<b>► 7. APC - prise en charge des élèves en difficulté</b>	
- sont placées le lundi et jeudi de 17h à 17h45	<b>actualisation : - sont placées le lundi et mardi de 13h30 à 14h et le jeudi de 17h à 17h45</b>

⇒ Le conseil d'école procède au vote pour l'adoption du règlement d'école en tenant compte des actualisations et ajouts :

adoption	non adoption	ne se prononce pas	<b>vote du conseil d'école</b>
14	/	/	<b>Le conseil d'école adopte le règlement d'école</b>

Par souci de l'environnement et de l'usage du papier, seuls, les ajouts seront distribués aux familles. Le règlement est également disponible en ligne sur le site Internet de l'école.

#### 5. hygiène et sécurité

- **exercice incendie** : Le 1<sup>er</sup> exercice incendie a été réalisé le 11 septembre 2020 à 10h20. Le temps d'évacuation a été d'1 minute 2, le temps d'évacuation en tenant compte du comptage des élèves a été de 2 minutes 30.

- **exercice de sécurité civile** : Le 1<sup>er</sup> exercice a été réalisé le 22 octobre 2020 à 10h15. Il s'agissait d'un exercice de simulation d'intrusion. Le 1<sup>er</sup> geste en cas d'intrusion est la fuite.

Le signal retenu pour l'évacuation dans les caves est la corne de brume. Ce signal n'est pas audible entre les ailes droite et gauche de l'école, il est nécessaire que chaque enseignante relie le signal, ce qui a bien été fait. La communication entre les différents points de rassemblement a été faite réalisée pour ensuite informer les secours de la réalisation de simulation de l'exercice.

Tous les remerciements à la municipalité qui a renouvelé les cornes de brume manquantes. Le temps d'évacuation des classes de l'aile gauche sur le stade Bourillot a été de 2 minutes 21 et celui des classes de l'aile droite sur le parking Bourillot de 3 minutes 30.

- **PPMS** : Plan particulier de mise en sûreté

Il existe 2 PPMS distincts selon la menace : le PPMS AI (attentat - intrusion) et le PPMS RM (risques majeurs). Ils ont été actualisés le 15 octobre 2020 et transmis à l'inspection, à la municipalité, à l'assistant de prévention du grand Dijon, au référent police sûreté

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Le PPMS permet de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (nuage toxique, explosif ou radioactif, séisme, attentat...). Il est propre à chaque école.

Il est particulièrement important d'autant que plan Vigipirate a été relevé au niveau Urgence attentat.



	<b>signal retenu actuellement</b>
- pour incendie	alarme incendie
- pour confinement dans les classes	sifflet
- pour évacuation dans les caves	corne de brume

### **- Hommage à Samuel Paty :**

Il s'est déroulé lundi matin. Après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et institutrices de 1888, une minute de silence a été réalisée.

Chaque classe travaillera sur les valeurs de la République, de la Laïcité de façon adaptée à l'âge des élèves.

### **- Registre Santé et sécurité au travail :**

En application de l'article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, un registre santé et sécurité au travail est tenu par les assistants de prévention à la disposition des personnels et des usagers qui peuvent y consigner les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre santé et sécurité au travail est accessible pour les personnels à partir du portail santé et sécurité du rectorat de Dijon.

Pour effectuer une inscription au registre, les usagers doivent s'adresser au directeur de l'école. Il est disponible dans l'école, dans le hall devant le bureau de direction.

### **- Protocole Sanitaire :**

Un nouveau protocole sanitaire est mis en place dans les écoles à partir de la rentrée des vacances d'automne. Il est disponible sur le site d'école. Les points marquants ont été communiqués aux familles dès le jour de la rentrée via le cahier de liaison.

La situation est susceptible d'évoluer, il est important que les familles consultent régulièrement le site d'école.

## **6. projet d'école, projets pédagogiques**

Avec la crise sanitaire, des projets ont déjà été annulés et actuellement, il n'est pas possible de réaliser de sorties autres que les sorties régulières en EPS.

### **Français :**

- médiathèque de Longvic : sortie actuellement suspendue

- CE2/CM1 : « la valise de livres » en partenariat avec la municipalité de Longvic et la Minoterie de Dijon. projet de sensibilisation à l'écriture théâtrale pour la jeunesse

- CP/CE1 : « Rencontrerie » avec la rencontre de l'auteur de jeunesse Jean Leroy en partenariat avec la médiathèque de Longvic. La rencontre n'a pu être faite l'an dernier en raison du confinement.

### **EPS et arts plastiques :**

- CM1/CM2 : le 18 septembre, pour les journées européennes du patrimoine, en partenariat avec l'Atheneum, découvert des œuvres d'arts contemporaines sur le Campus universitaire.

### **Musique :**

- toute l'école : spectacle Pep's Lemon Trio, au théâtre des Feuillants, en partenariat avec les Jeunesses Musicales de France → spectacle annulée pour cause Covid

## EMC :

- CMJ : élection le 15 octobre, préparation des campagnes et exercice oral de présentation de la campagne de chaque candidat à tous les électeurs. Timéo, Lyad et Mohamed ont été élus.

Photo de classe : lundi 12 octobre au matin. Le photographe est le collaborateur de Monsieur Hardel. Les bons de commande seront transmis prochainement aux familles.

## Projet d'école 2020/2023 : (projet d'école en annexe)

Le projet d'école est présenté au Conseil d'école.

### \* **Objectif 1 : Développer la maîtrise de la langue orale et écrite par le théâtre**

- Développer la maîtrise de la langue écrite par le théâtre
- Développer la maîtrise de la langue orale par le théâtre
- Réaliser une représentation théâtrale (année 3)

### \* **Objectif 2 : Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble**

- Apprendre dans un climat serein en classe
- Favoriser le vivre ensemble en dehors de la salle de classe
- Apprendre à gérer ses émotions pour s'engager dans les apprentissages
- Apprendre à prendre des responsabilités dans la vie de la classe et de l'école et interclasse

### \* **Objectif 3 : Prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, poursuivre l'inclusion des élèves en situation de handicap (Ulis)**

- Prendre en compte l'hétérogénéité de tous les élèves
- Poursuivre l'inclusion des élèves en situation de handicap

⇒ **Le conseil d'école procède au vote pour l'adoption du projet d'école 2020-2023 :**

adoption	non adoption	ne se prononce pas	vote du conseil d'école
14	/	/	<b>Le conseil d'école adopte le projet d'école</b>

NB : Le projet d'école sera annexé au PV de ce conseil

## 7. bilan financier de la coopérative scolaire

arrêté des comptes au 1 <sup>er</sup> septembre 2020 : + 5908,73€			
entrée		sortie	
dons des familles	+ 215€	adhésion OCCE, assurance OCCE	- 288,45€
		régie d'avance (150€ par classe) pour achat projet pédagogiques	- 900€
sous total	+ 215€	sous total	- 1188,45€
arrêté des comptes au 03/11/20 : + 4935,28€			

La présidente  
Mme Antemi, directrice de l'école